

Accueil de Loisirs EXTRASCOLAIRE (vacances scolaires) TARIFS au 1er septembre 2026

INSCRIPTION

Pour participer aux activités de l'Accueil de Loisirs, il faut au préalable établir un dossier d'inscription auprès du secrétariat. Les pièces suivantes sont à prévoir :

- Avis d'imposition sur les ressources de 2024 et 2025 du foyer
- Copie des vaccinations (carnet de santé)
- Attestation d'assurance extrascolaire ou responsabilité civile/individuelle accident
- Les inscriptions se font directement sur le portail famille (lien de connexion envoyé par mail).

HORAIRES

L'Accueil de Loisirs est ouvert durant les vacances scolaires.

Temps d'accueil : 6H45 - 9H / 12H - 12H15 / 13H15 - 14H / 17H - 18H15

Activités : 9H - 12H / 14H - 17H

TARIFS

REVENU FISCAL DE REFERENCE* (RFR) DU FOYER (avis d'imposition sur les revenus 2024 DU FOYER) / 12

	inférieur ou égal à 748.40€		compris entre 748.41 € et 3 499 €		égal ou supérieur à 3 500 €	
	Champagnole	Extérieur	Champagnole	Extérieur	Champagnole	Extérieur
Famille composée d'1 enfant	1.11 € (demi-journée)	1.56 € (demi-journée)	(RFR*/12 X 0.296 %)/2 (demi-journée)	(RFR*/12 X 0.417 %)/2 (demi-journée)	5.16 € (demi-journée)	7.27 € (demi-journée)
	2.22 € (journée)	3.12 € (journée)	RFR*/12 X 0.296 % (journée)	RFR*/12 X 0.417 % (journée)	10.32 € (journée)	14.54 € (journée)
Famille composée de 2 enfants	1.03 € (demi-journée)	1.44 € (demi-journée)	(RFR*/12 X 0.274 %)/2 (demi-journée)	(RFR*/12 X 0.383 %)/2 (demi-journée)	4.76 € (demi-journée)	6.68 € (demi-journée)
	2.06 € (journée)	2.87 € (journée)	RFR*/12 X 0.274 % (journée)	RFR*/12 X 0.383 % (journée)	9.53 € (journée)	13.35 € (journée)
Famille composée de 3 enfants et +	0.94 € (demi-journée)	1.30 € (demi-journée)	(RFR*/12 X 0.251 %)/2 (demi-journée)	(RFR*/12 X 0.348 %)/2 (demi-journée)	4.37 € (demi-journée)	6.09 € (demi-journée)
	1.88 € (journée)	2.60 € (journée)	RFR*/12 X 0.251 % (journée)	RFR*/12 X 0.348 % (journée)	8.74 € (journée)	12.18 € (journée)
REPAS	4.05 €	6.14 €	4.05 €	6.14 €	4.72 €	6.14 €

Frais de gestion

0.20 € hebdomadaire par enfant